


DOSSIER UNIQUE

- PÉRISCOLAIRE
 - EXTRA-SCOLAIRE
 - RESTAURATION
 - ACM « MILLE COULEURS »
 - ESPACE JEUNES
 - ANIMATION DE RUE
- ## Année scolaire 2020/2021 et été 2021

Enregistrement du dossier
en mairie du 20 juillet au 28 août 2020

Dossier à retourner :

 **par mail :**
enf.dossierunique@la-chapelle-st-luc.eu
(format numérique)

 **ou sur RDV en mairie au 03 25 71 34 34**
de 9h à 11h45 (format papier)

Nom du **père** :

Prénom :

Tél. et/ou Port.*

.....

Nom de la **mère** :

Prénom :

Tél. et/ou Port.*

.....



* Voir rubrique « Autorisation de reproduction et de publication d'image » page 3

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

École :

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

École :

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

École :

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

École :

 **TOUT DOSSIER INCOMPLET
SERA REFUSÉ**

Ville de
La Chapelle Saint-Luc
www.ville-la-chapelle-st-luc.fr



Conception: service communication • Ville de La Chapelle Saint-Luc

Ville de
La Chapelle Saint-Luc
www.ville-la-chapelle-st-luc.fr

Les services proposés, inscriptions avant chaque période

VOICI L'ORGANISATION D'UNE SEMAINE TYPE D'ÉCOLE :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 ¹⁾ - 8h45	PÉRISCOLAIRE (sur inscription)		7h15 - 18h CENTRE AÉRÉ « MILLE COULEURS »	PÉRISCOLAIRE (sur inscription)	
8h45 - 12h ³⁾	TEMPS SCOLAIRE			TEMPS SCOLAIRE	
12h - 13h45 ²⁾	RESTAURATION SCOLAIRE (sur inscription)			RESTAURATION SCOLAIRE (sur inscription)	
13h45 - 16h30 ³⁾	TEMPS SCOLAIRE			TEMPS SCOLAIRE	
16h30 - 18h Maternelles	PÉRISCOLAIRE (sur inscription)			PÉRISCOLAIRE (sur inscription)	
16h30 - 18h Élémentaires	16h30 - 17h30 "Devoirs faits"	PÉRI SCOLAIRE (sur inscription)	16h30 - 17h30 "Devoirs faits"	PÉRI SCOLAIRE (sur inscription)	PÉRI SCOLAIRE (sur inscription)
	17h30 - 18h PÉRI SCOLAIRE (sur inscription)		17h30 - 18h PÉRI SCOLAIRE (sur inscription)		

¹⁾ Exceptions: 7h pour Voltaire et 7h15 pour F. Buisson

²⁾ Exception: 12h10 et 13h55 pour J. Jaurès élémentaire

³⁾ Exception: de 8h40 à 11h55
et de 13h40 à 16h25 pour Les Hâtées

Les enseignants ouvriront les portes 10 minutes avant la classe.



ESPACE JEUNES

PÉRIODES SCOLAIRES

De 15h à 19h les mardis, mercredis, jeudis et samedis et de 15h à 19h30 les vendredis

PÉRIODES DE VACANCES

De 14h à 20h les lundis, mardis et jeudis et de 14h à 19h30 les mercredis et vendredis

ANIMATION DE RUE

PÉRIODES SCOLAIRES

De 14h à 16h les mercredis

PÉRIODES DE VACANCES

De 14h30 à 17h30 les mercredis

Rappel des dates des différentes périodes d'activité

Selon calendrier des vacances scolaires:

Période 1: du 01/09/2020 au 16/10/2020

Période 2: du 02/11/2020 au 18/12/2020

Période 3: du 04/01/2021 au 19/02/2021

Période 4: du 08/03/2021 au 23/04/2021

Période 5: du 10/05/2021 au 02/07/2021



Les documents à fournir (photocopies)



PÉRISCOLAIRE / EXTRA-SCOLAIRE / RESTAURATION

- Le livret de famille (pages parents et enfant·s)
- L'attestation quotient familial CAF ou le dernier avis d'imposition ou de non-imposition pour les familles ne bénéficiant pas de prestations familiales.
- Les bons MSA
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- Carnet de santé (pages relatives aux vaccinations - DTPolio - ou attestation d'un médecin)
- L'attestation d'assurance scolaire concernant l'année en cours

ESPACE JEUNES / ANIMATION DE RUE

- Le livret de famille (pages parents et enfant·s)
- L'assurance scolaire concernant l'année en cours ou l'assurance responsabilité civile
- Carnet de santé (pages relatives aux vaccinations - DTPolio - ou attestation d'un médecin)

Dossier à retourner à la mairie

Touche Tab pour passer au champ suivant

Je soussigné·e (nom, prénom)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils municipaux et l'accepter pour l'année scolaire 2020/2021, concernant l'inscription de mon·mes enfant·s

Nom·s, prénom·s:

.....
.....

Le:

Signature des parents ou du représentant légal en exercice avec la mention « Lu et approuvé »:

Règlement Général sur la Protection des Données

Conformément à la loi « RGPD* » vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données:

Mairie de Troyes, place Alexandre Israël

10027 TROYES.

Tél. 03 25 42 34 38

ou: dpd@troyes-cm.fr

* Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte est en vigueur depuis le 25 mai 2018.

À ce titre, les renseignements transmis par les familles sur la fiche sanitaire font l'objet d'un traitement informatisé, géré par le responsable du traitement, à savoir Monsieur le Maire, indispensable aux relations familles / accueils municipaux. Ces données sont strictement réservées aux besoins de la sous-direction « Vie de l'enfant ». Elles seront conservées pendant une durée d'un an.